



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE LA COMMUNE DE BATOURI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 909 / AONO/RE/DK/C-BRI/CIPM/2023 du 22 MARS 2023

POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR PANNEAUX SOLAIRES DU CENTRE
MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE
BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2023

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune De Batouri, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Batouri, Maitre d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux suscités.

2- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX.

Le cout prévisionnel des travaux est de : 10 000 000 (dix millions) de Francs CFA TTC.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public, Exercice 2023.

5- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ❖ Les travaux préparatoires ;
- ❖ Modules photovoltaïques ;
- ❖ Equipement de protection, accessoires et connectiques ;
- ❖ Prestations diverses.

6- DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de **trois (03) mois** à compter de la notification de l'Ordre de service des travaux.

7- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de Batouri, Service de la Passation des marchés sise en face du Commissariat, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA** payable à la recette Municipale de Batouri.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Batouri, Service de la Passation des marchés sise en face du Commissariat, au plus tard le **17 AVR 2023** à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° **_____ / AONO/PR/MINMAP/DRES/DD-KADEY/CDPM/2023** du **22 MARS 2023**
POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR PANNEAUX SOLAIRES DU CENTRE
MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE
BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre aux pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **Deux cent mille (200 000) francs CFA francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois. Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera à la salle des actes de la Commune de Batouri le **17 AVR 2023** à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Batouri, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITERES D'EVALUATION.

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

4

2) N'avoir pas réuni au moins 80% des critères de qualification.

c. **Offre Financière**

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **Dix millions (10 000 000) FCFA par lot**..... 01 Point
- 2) Les références de l'Entreprise 02 Points
- 3) Méthodologie d'exécution des travaux pour chaque lot..... 03 Points
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement pour chaque lot..... 03 Points
- 5) Le matériel et les équipements essentiels pour chaque lot..... 03 Points
- 6) Compréhension du projet 05 Points
- 7) Présentation des Offres..... 03 Points

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation technique un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à quatre vingt pour cent (80%) Verra son offre financière examinée.

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Deux cent mille (200 000) francs CFA **francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables auprès de la Commune de Batouri, Service de la Passation des marchés sise en face du Commissariat, **Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84**.

Ampliations :

- ✓ Préfet/KADEY
- ✓ DDMAP/KADEY
- ✓ ARMP pour insertion au JDM
- ✓ DD/MINEPAT/KADEY
- ✓ Président/CIPM/C-BRI
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives

Batouri, le 22 MARS 2023
Le MAIRE DE LA COMMUNE DE BATOURI
AUTORITE CONTRACTANTE

